

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306001-DE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306001

Objet : Département de la Moselle – Convention relative à la réalisation de deux écluses doubles sur la RD n° 155Z

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux sécuritaires de voirie, l'implantation de deux écluses dans le volet 1 voté par délibérations VICDEL210109 et VICDEL2204036, route de Salival sur la RD155Z, nécessite de signer une convention avec le Département de la Moselle et de définir les différentes modalités qui incombent à chaque partie.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui précise les rôles respectifs du Département de la Moselle et de la Commune de Vic-sur-Seille en matière de réalisation, d'entretien et d'exploitation des nouveaux ouvrages.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVE** le projet de convention relatif à la gestion et à l'entretien des Routes Départementales tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023

Le Maire : Jérôme END



POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'ayant pas pris part au vote :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306002-DE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306002	Objet : Département de la Moselle – Convention relative à la réalisation d'un nouvel éclairage public sur l'ouvrage d'art DZ68 dans la commune de Vic-Sur-Seille
--------------------	---

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion de son patrimoine, le Département de la Moselle a réalisé des travaux de réparations lourdes sur l'ouvrage d'art DZ68 en traversée d'agglomération de la commune. Dans le cadre de ces travaux, la municipalité avait sollicité la Département pour l'intégration d'un éclairage spécifique sur l'ouvrage.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention annexé qui précise les rôles respectifs du Département de la Moselle et de la Commune de Vic-sur-Seille.

Monsieur le Maire reprend également les éléments financiers de la convention en précisant le coût pour la commune qui représente 40 % du coût total soit :

Coût total des travaux : 19 699,00 € HT (soit 23 638,00 € TTC)

Part communale : 7 879,60 € HT (non assujettie à la TVA)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVE** le projet de convention relatif à la réalisation d'un nouvel éclairage public sur l'ouvrage d'art DZ68 tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.
- **CHARGE** Monsieur le Maire à verser la somme correspondante au Département de la Moselle.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023

Le Maire : Jérôme END

POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'ayant pas pris part au vote :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306003-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306003	Objet : Département de la Moselle — Demande de subvention au bénéfice de l'Association de la Bibliothèque Jean-Luc Zott pour l'achat de matériel informatique
--------------------	---

Monsieur le Maire indique que l'Association de la Bibliothèque Jean-Luc Zott souhaite acquérir un ordinateur tout en un et sollicite la mairie pour demander une subvention au Département de la Moselle dans le cadre des dossiers de subvention 2023, lecture publique et bibliothèque.

L'Association de la Bibliothèque « Jean-Luc Zott » sollicite une aide de 50 % pour ce projet qui s'élève à 600 €, soit 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Département de Moselle à hauteur de 300,00 € pour cet achat.
- **PRECISE** que ce montant est inscrit au budget primitif 2023.
- **DECIDE** que cette subvention, une fois perçue, sera ensuite reversée à l'Association mentionnée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023.

Le Maire : Jérôme END



POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306004-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306004

Objet : Attribution d'un numéro de voirie au bâtiment sur la parcelle n° 301 section n° 3

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle n° 301 section n° 3, Monsieur Rémy CHENAL, n'a à ce jour aucun numéro de voirie. Celui-ci a sollicité la mairie pour lui en attribuer un, afin de pouvoir poursuivre ses démarches administratives concernant cette parcelle.

Le bâtiment se situe au carrefour de la rue des Tanneurs et de la rue Liégeoise. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer un numéro qui semble être le plus logique en fonction des numéros existants déjà :

N° 9 rue des Tanneurs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer au bâtiment de la parcelle n° 301 section n° 3, le numéro 9 de la rue des Tanneurs.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer les démarches administratives pour la prise en compte de la nouvelle numérotation du bâtiment situé sur la parcelle n° 301 section n° 3.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023.

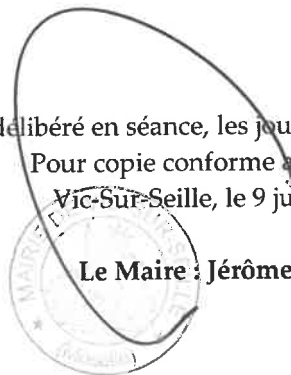
Le Maire : Jérôme END

POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306005-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306005

Objet : Rétrocession de terrain MOSELIS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir été sollicité par MOSELIS sur la parcelle 445 section 3, route de Salonnnes - rue Fatrive pour qu'une partie de la surface foncière soit rétrocédée à la commune à l'euro symbolique. Ce projet reste à conforter par un procès-verbal d'arpentage définitif, pour les dimensions exactes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession par Moselis à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle 445 section 3, située à l'intersection de la rue Fatrive et la Route de Salonnnes à la commune de Vic-sur-seille.
- **PREND ACTE** que les frais d'arpentage définitifs et de notaire seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, en cas d'absence, à signer les actes et pièces administratives en lien avec les rétrocessions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023.

Le Maire : Jérôme END

POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306007-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres : 15
Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Dont pouvoirs : 1
Date de la convocation : 2/6/2023
Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306007	Objet : Attribution d'une subvention à l'Association des Amis de l'Orgue Silbermann dans le cadre du Festival Silbermann de St Quirin
--------------------	---

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention de l'Association des Amis de l'orgue Silbermann dans le cadre du Festival Silbermann de Saint Quirin. Monsieur le Maire précise dans ce cadre un concert au nom de « orgue et psaltérion » aura lieu le 18 juin 2023 en l'Eglise St Marien de Vic-Sur-Seille.

La subvention sollicitée est de 1 500 €. Elle comprend la prestation mais également la publicité (tracts, affiches et publications dans les revues « Spectacle » à Metz, Nancy et « Poly » à Strasbourg »).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € au profit des Amis de l'Orgue Silbermann, en soutien au concert délocalisé donné à Vic-Sur-Seille dans le cadre de l'édition 2023 du Festival Silbermann de St Quirin.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de procéder au versement de la somme.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023

Le Maire : Jérôme END

POUR : 14
Dont procuration : 1
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306008-DE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306008

Objet : Création d'un poste d'agent d'entretien en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) prise en charge à hauteur de 60 % à compter du 15 mai 2023

Monsieur le Maire indique que suite à des maladies consécutives des deux agents d'entretien, il a été difficile de gérer pour l'entretien des locaux communaux. La commune a recouru dans un premier temps à une agence d'intérim.

Considérant que la délibération n°VICDEL2303013 prise en mars 2023 n'autorise que le remplacement par un contrat à durée déterminée sur le remplacement de l'agent.

Considérant l'incertitude au retour des agents et afin de sécuriser les temps de période estivale ainsi que la probabilité de nouveaux arrêts maladies, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'embauche d'un nouvel agent d'entretien en CAE.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 %, pour le département de la Moselle, pour une durée hebdomadaire de travail de 20h00 à compter du 15 mai 2023.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à la création de ce poste est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du Parcours conditions suivantes :

Contenu du poste : assurer l'entretien des locaux communaux

Durée du contrat : 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération : 11,52 € brut par heure

et de l'autoriser à signer de la convention avec Pôle Emploi, ainsi que le contrat de travail de l'agent recruté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : assurer l'entretien des locaux communaux

Durée du contrat : 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération : 11,52 € brut par heure

- **PRECISE** que le taux horaire brut de rémunération suivra l'indexation du SMIC horaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la création de ce poste et à signer contrat de travail à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023

Le Maire : Jérôme END

POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306009-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle – M. BEY Maxime – M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane -Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane – M. KUNTZ Olivier – Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès – Mme. MIELE Peggy – Mme. SCHELLENBERG Sylvie – M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations :

- Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306009	Objet : demande d'une subvention au titre du Leader pour l'exposition « Louis de Funès »
--------------------	---

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le projet d'exposition Louis de Funès, qui a été accueillie et ouverte au public à la Salle des Carmes du 4 février au 29 mai 2023 inclus, est susceptible de bénéficier d'une subvention LEADER via le GAL Moselle Sud.

Qu'à ce titre, sans pouvoir préjuger du résultat de billetterie avant le bilan définitif de cette exposition, une demande préalable de subvention d'un montant de 50 000 €, signée par Agnès MASCHINO, 1ère Adjointe au Maire, avait été adressée à M. le Président du GAL Moselle Sud, accompagnée d'un plan de financement prévisionnel.

Considérant la nécessité de mobiliser cette subvention au regard du bilan financier à venir de l'opération ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

- **CONFIRMER** la demande de subvention de la Commune de Vic-sur-Seille auprès du GAL Moselle Sud pour un montant de 50 000€ au titre du Programme LEADER ;
- **CONFIRMER** le plan de financement prévisionnel tel qu'annexé à la présente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs tels que listés dans le plan de financement prévisionnel annexé à la présente - dont le programme LEADER Moselle Sud - au taux maximum ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre en compte la différence induite par les subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;

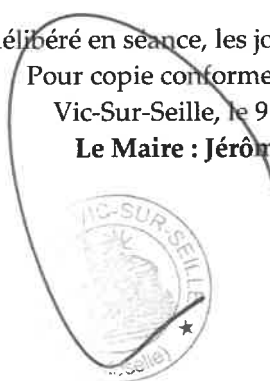
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint par délégation à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023

Le Maire : Jérôme END



POUR : 14

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 0

Exposition Louis de Funès en Grand Est

Vic-sur-Seille

Du 4 février au 28 mai 2023

Plan de financement

Dépenses			Recettes		
Cinémathèque de Paris	Rémunération de la mission selon convention incluant : droits de reproduction et de représentation des œuvres présentées dans l'exposition, assurance, frais de restauration, frais de location d'œuvres, transports et convoiements, constats d'état d'œuvres	99 000,00 €	Autofinancement	Commune de Vic-sur-Seille	15 000,00 €
Designers Unit	Mission de conception-réalisation scénographie, graphisme, équipement	35 520,00 €			
	Travaux scénographiques	78 000,00 €			
Atelier de l'Est	Etablissement contradictoire de constats d'œuvres	1 200,00 €			
Ithaque	Fourniture en location et pose sur site éclairage et électricité	10 277,16 €			
Frais de communication et supports	Radio	2 000,00 €	Entrées	Individuelles	140 000,00 €
	Spots publicitaires	3 500,00 €		Scolaires	3 000,00 €
	Autres (affiches, flyers...)	4 000,00 €		Groupes	10 500,00 €
Temps forts	Prestations d'animations	3 000,00 €	Région Grand Est		15 000,00 €
Vernissage		1 000,00 €	Communauté de Communes du Saulnois		1 500,00 €
Assurances		2 000,00 €	LEADER		50 000,00 €
Divers		502,84 €	Mécénat	Crédit Agricole de Lorraine	5 000,00 €
TOTAL		240 000,00 €	TOTAL		240 000,00 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306010-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306010

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Le festival de Fénétrange »

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention de l'Association « Le festival de Fénétrange » dans le cadre du concert du 7 octobre 2023 qui sera donné à la Salle des Carmes pour l'édition 2023 du Festival ainsi qu'une convention d'engagement pour celui-ci.

Monsieur le Maire rappelle que cette collaboration permet à la commune d'avoir accès à des concerts de musique classique de très grande qualité. Il précise que la somme demandée de participation est de 1 500 € et qu'elle comprend la prestation musicale, mais également toute la publicité faite autour de l'évènement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € au profit de l'Association « Le festival de Fénétrange » pour le concert délocalisé donné dans le cadre de l'édition 2023 du Festival.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de la somme de 1 500 €.
- **VALIDE** la convention de collaboration avec l'Association « Le festival de Fénétrange » et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document afférent à cette opération.

POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023

Le Maire : Jérôme END



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306011-DE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306011

Objet : Département de la Moselle – Avenant n°2 à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques

Monsieur le Maire explique qu'une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques lie le Département de la Moselle à la Commune de Vic-sur-Seille.

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de cette convention, le Département de la Moselle met en œuvre une politique d'accompagnement technique et financier en fonction des besoins des territoires et des publics par des services de proximité. Le Département de la Moselle a validé la possibilité d'offrir à tout public inscrit dans une des bibliothèques du réseau lecture publique l'accès à la nouvelle plateforme de ressources culturelles en ligne NuMos (presse, livres numériques, films, musique, autoapprentissage, jeux ...).

Cet avenant à la convention permet, entre-autres, à l'Association de la Bibliothèque Jean-Luc Zott de pouvoir bénéficier de ce nouvel outil. Des sessions de formations à cet outil seront programmées à destination des bibliothécaires et aux bénévoles.

Monsieur le Maire précise, que de son côté, la Commune de Vic-sur-Seille prend les dispositions nécessaires pour respecter les trois engagements suivants :

- Gratuité de l'inscription pour les moins de 18 ans,
- Nombre d'heures d'ouverture minimum : 6 heures par semaine,
- Budget d'acquisition minimum d'un euro par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°02 à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique signée avec le Département de la Moselle.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION :

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023

Le Maire : Jérôme END



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306012-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306012

Objet : Revalorisation des baux communaux

Monsieur le Maire propose d'appliquer un gel des revalorisations des loyers des baux communaux d'habitation. Outre la fidélisation des locataires, cette demande simplifie également la gestion du parc locatif de la commune, les loyers étant actualisés à chaque entrée d'un nouveau locataire.

Il est en revanche précisé que ce gel concerne, tant les évolutions qui pourraient impacter les indices à la hausse, qu'à la baisse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VOTE**, à l'unanimité des membres présents, le gel de la revalorisation de l'ensemble des loyers du parc locatif d'habitation communal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre celle-ci et en faire le retour auprès du service de gestion comptable de Sarrebourg.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023

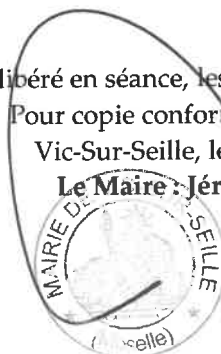
Le Maire : Jérôme END

POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306013-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306013

Objet : Rétrocession de la parcelle n° 441 section n° 3 aux propriétaires des parcelles adjacentes

Monsieur le Maire propose de procéder à la rétrocession de la partie talus de la parcelle n° 441 section n° 3, à l'euro symbolique, aux propriétaires des parcelles adjacentes n° 434/435/436 section n° 3. Les frais d'arpentage, de notaire et de réalisation d'une clôture commune seront à leur charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession de la partie du talus de la parcelle n° 441 section n° 3, à l'euro symbolique, aux propriétaires des parcelles adjacentes.
- **PREND ACTE** que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, en cas d'absence, à signer les actes et pièces administratives en lien avec les rétrocessions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023.

Le Maire : Jérôme END



POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 057-215707126-20230609-VICDEL2306014-DE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres : 15

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 2/6/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CLASQUIN Philippe - M. CORBEIL Stéphane - Mme DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier

Absents excusés : M. ROESS Emilien

Absents non excusés : néant

Procurations : Monsieur ROESS Emilien a donné procuration à Monsieur END Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LUCHS Amandine

N° : VICDEL2306014	Objet : Modification des indemnités de Fonctions des élus
--------------------	---

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les articles L. 2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L. 2123-20 du C.G.C.T. qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de trois adjoints ;

Vu la Délibération n°VICDEL210008 du 16 mars 2021 portant modification du nombre d'Adjoints au Maire et du tableau du Conseil Municipal ;

Considérant que, suite à la réorganisation de l'équipe municipale, il convient d'actualiser le tableau des indemnités des élus ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que, de droit, l'indemnité du Maire est fixée automatiquement au taux maximal, mais, qu'à sa demande, et par délibération, qu'il demande à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur ;

Considérant que pour une commune de 1 400 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6 % ;

Considérant que pour une commune de 1 400 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 15,75 % ;

Considérant que pour une commune de 1 400 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal délégué en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6 % ;

Considérant l'enveloppe globale susceptible d'être allouée à une commune de 1 400 habitants (Maire et 4 Adjoints),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, et à compter du 1^{er} juillet 2023 :

1 – De modifier le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, et d'y ajouter une Conseillère Municipale déléguée comme suit :

- Maire : 42.94 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 6^{ème} Conseillère Municipale déléguée : 3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

2 – D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

3 – De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 9 juin 2023.

Le Maire : Jérôme END



POUR : 14

Dont procuration : 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Tableau annexe à la délibération n°VICDEL202303014 du 9 juin 2023

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
 ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Population : 1 400 habitants au 1^{er} janvier 2017

Enveloppe globale (indemnité totale maximale du maire et indemnité totale maximale des 4 adjoints) :

2077,17 + (797.05 € X 4) = 5 265,37 €

Fonction	Nom/Prénom	Taux de l'indice brut voté (%)	Majoration	Taux après majoration
Maire	M. Jérôme END	42,94	***	42,94
1 ^{ère} Adjointe	Mme. Agnès MASCHINO	13,00	***	13,00
2 ^{ème} Adjoint	M. Olivier KUNTZ	13,00	***	13,00
1 ^{ère} Conseiller délégué	M. Stéphane CORBEIL	4,50	***	4,50
2 ^{ème} Conseillère déléguée	Mme. Viviane GODOT	4,50	***	4,50
3 ^{ème} Conseiller délégué	M. Philippe CLASQUIN	3,00	***	3,00
4 ^{ème} Conseillère déléguée	Mme. Isabelle BENEDIC	3,00	***	3,00
5 ^{ème} Conseiller délégué	M. Xavier URBAIN	3,00	***	3,00
6 ^{ème} Conseillère déléguée	Mme Patricia DOSSMANN	3,00	***	3,00